

DOC. PARLEMENTAIRE No 1

les officiers d'état-major dont on avait besoin, mais l'on préféra prendre dans les corps de troupes permanents les hommes qui paraissaient être les mieux doués et leur faire acquérir graduellement le degré de suffisance voulu.

59. Avec les vœux—si énergiquement exprimés—de Sir John French devant le public, il est à espérer que les fonds nécessaires pour nous permettre d'augmenter le personnel de l'état-major dans la mesure qu'il recommande seront votés par le parlement dans un avenir rapproché.

60. Mais il faut qu'il soit bien compris que les devoirs qu'ont à remplir les membres de l'état-major général et les préparatifs de mobilisation demandent des officiers très capables et très expérimentés. Parmi les officiers qui font partie des troupes canadiennes tous ceux qui sont doués d'aptitudes voulues sont déjà attachés à l'état-major. Et, jusqu'à ce que nous puissions en former d'autres, c'est l'armée impériale qui devra nécessairement nous fournir les officiers d'état-major additionnels dont nous aurons besoin. Je calcule que, pour pouvoir donner suite aux recommandations de l'inspecteur général impérial, il nous faudrait encore 15 officiers d'état-major général (2 au quartier-général pour la mobilisation, 1 pour chaque circonscription, 3 pour la région occidentale du Canada et 1 pour chaque division), et 7 officiers d'état-major administratifs (1 sous-adjutant général au quartier-général pour la mobilisation et 1 sous-adjutant adjoint et quartier-maître général pour chaque division). L'état-major prendra nécessairement un peu de temps à se développer et, dans l'intervalle, d'autres officiers canadiens seront instruits au collège d'état-major. Ce sera au nouveau chef de l'état-major général à considérer quelles seront les meilleures méthodes à suivre pour assurer la rapide expansion de l'état-major et pour obtenir les officiers dont on aura besoin. Personnellement, je suis d'avis que l'on devrait faire venir d'Angleterre deux ou trois officiers et étendre autant que possible le système des cours d'état-major de la milice, en faisant faire de hautes études à ceux qui montreront des aptitudes spéciales.

COLLEGE MILITAIRE ROYAL.

61. Le collège militaire royal de Kingston a fait une impression très favorable sur sir John French.

Ses principales critiques portent sur les points suivants: manque d'espace pour pouvoir donner à chaque élève une chambre en propre (ce qui est un grave inconvénient); manque d'une bonne salle de lecture; manque d'une école d'équitation couverte et d'un patinoir couvert.

62. Il recommande:—

(1) Que l'inspecteur général ou bien le chef de l'état-major général fasse toujours partie de la Commission d'inspection;

(2) Que, dans le cours d'histoire militaire, une campagne spéciale soit étudiée chaque année.

(3) Que les gradués du collège, en retour des dépenses faites par l'Etat pour leur instruction, aient tenu de faire le service dans une unité de la milice active pendant un certain nombre d'années, après qu'ils auront pris leurs degrés;

(4) Qu'il soit remédié aux inconvénients indiqués plus haut; enfin

(4) Qu'il soit remédié aux inconvénients indiqués plus haut; enfin nombre beaucoup plus grand d'élèves.

63. L'on est actuellement à mettre à exécution la troisième de ces recommandations; l'on pourra facilement donner suite à la première et à la deuxième, et quant aux autres, nous y souscrivons, mais nous ne pourrions les mettre à effet qu'en autant qu'un montant suffisant sera voté dans le budget pour fins de construction.

OFFICIERS DE REGIMENTS.

64. Les observations que fait l'inspecteur général impérial au sujet des officiers de régiments peuvent se résumer comme suit:—